Suzanne-G. Chartrand
2010/01/01

Grammaire

La virgule, ses emplois, son enseignement

Pour un enseignement rigoureux et efficace de la grammaire

S'il est un signe de ponctuation dont l'emploi est erratique, c'est bien la virgule, qui est le signe le plus fréquent et le plus polyvalent de tous. Aussi fait-elle l'objet de règles, de normes et même de surnormes enseignées en situation scolaire.

Une approche didactique

Nous désirons exposer une façon simple, cohérente et raisonnée de présenter les règles d'emploi de la virgule en relation directe avec la syntaxe. Nous sommes consciente du fait que les règles formulées ici ne couvrent pas toutes les possibilités ; néanmoins, elles rendent compte de l'essentiel des cas et s'appuient sur une transposition didactique de la syntaxe française. Aussi, dans la perspective du développement des compétences rédactionnelles, il vaut mieux enseigner les règles d'emploi de la virgule en même temps que celles de la syntaxe plutôt que de façon distincte et en confondant, de surcroit[1], des emplois syntaxiques, sémantiques et prétendument prosodiques.

La virgule n’a pas d’abord une fonction sémantique

Plusieurs ouvrages de grammaire exposent des règles d’emploi à partir d’un critère sémantique. On dira, par exemple, qu’il faut mettre une virgule entre les éléments d’une énumération. Cela n’est pas faux, mais on occulte ainsi le fait que les éléments énumérés sont juxtaposés ou coordonnés. Mis à part les emplois expressifs non obligatoires, les justifications sémantiques pour l’emploi de la virgule recouvrent toujours des phénomènes syntaxiques.

La virgule : un signe de l’écrit

Combien de fois a-t-on entendu que la virgule est à l’écrit ce qu’une pause courte ou moyenne est à l’oral ! Pourtant, la virgule ne correspond pas nécessairement à une pause faite à l’oral. Se fier aux pauses pour justifier l’emploi de la virgule, la plupart du temps, induit en erreur.

Enseigner la virgule en lien avec la syntaxe

L’emploi régulé de la virgule remplit une fonction principalement syntaxique : la virgule sert à segmenter des unités de la langue (mots, groupes, phrases subordonnées et phrases). Les règles d’emploi syntaxique de la virgule peuvent être regroupées en trois ensembles, que nous présentons dans la figure 1.

Emplois de la virgule[2]

1. Détachement d’une unité

Trois cas de figure sont repérables dans une phrase (entendue comme une unité

syntaxique autonome).

- Détacher toute unité qui précède le pronom ou le noyau du GN sujet lorsque le sujet précède le prédicat : un organisateur textuel ; un connecteur ; une apostrophe ; un groupe dont la fonction est complément de phrase ; une phrase incidente.
- Détacher par deux virgules toute unité qui n'est pas obligatoire sur le plan syntaxique : un groupe dont la fonction est complément du nom ou du pronom ou complément de phrase ; une phrase incidente ; une apostrophe.
- Détacher toute unité devant le présentatif ou le marqueur d'emphase *c'est* ; devant toute unité mise en emphase ; devant une phrase incise.

Le détachement se fait par a) une virgule simple, b) une virgule double ou une virgule associée à une majuscule ou à un point.

2. Ajout d'une unité de même niveau syntaxique

On peut distinguer deux cas de figure.

- Marquer la juxtaposition d'une unité à une autre.
- Marquer la coordination d'une unité à une autre en mettant une virgule devant le coordonnant[3].

3. Effacement d'une unité

La virgule marque l'effacement d'une même unité lexicale dans un élément coordonné.

Figure 1

Bref, ne faudrait-il pas enseigner au cours de la scolarité un nombre limité seulement de règles en lien avec une compréhension des règles élémentaires de la syntaxe, sachant que la compétence à ponctuer se développera avec celles de la lecture et de l'écriture ? 🌊

1 Ce texte est rédigé conformément aux rectifications orthographiques en vigueur. [Retour]

2 Pour des exemples, consulter la 2e édition de la *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui*, p. 286-288, publiée aux éditions Chenelière éducation, 2010. [Retour]

3 Sauf les connecteurs *et*, *ni* et *ou*. Par ailleurs, une virgule est nécessaire devant les subordonnants d'opposition (*alors que*), de concession (*bien que*) et de justification (*puisque*). Les phrases marquant la justification relèvent plus de la coordination que de la subordination (Genevay, 1996) [Retour]



Suzanne-G. Chartrand

Didacticienne du français, professeure à l'Université Laval